

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air Question écrite n° 102050

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur le déploiement des vignettes Crit'Air, dont l'entrée en vigueur est intervenue le 16 janvier 2017. Disponibles sur un seul site web, officiel, www.certificat-air.gouv.fr, elles sont vendues au prix de 4,18 euros. Pourtant, des sites internet frauduleux proposent ces pastilles de couleur beaucoup plus cher que leur prix véritable, autour de 20 euros. Elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre ces pratiques de fraude aux vignettes anti-pollution.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie

Circonscription: Orne (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 102050

Rubrique: Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer **Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>24 janvier 2017</u>, page 445 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)